

M. Georges Python et les progrès scolaires [suite]

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 13

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

enseignement du calcul, ainsi compris, ne sorte pas assez du concret. Le maître ne peut se contenter de présenter intuitivement les nombres, il doit tout autant, et même davantage, exercer l'élève à juger, à raisonner intelligemment. Il faut savoir s'affranchir des démonstrations matérielles, de la considération des choses concrètes, sitôt qu'on sera assuré que les élèves comprennent les rapports des nombres, qu'ils en ont une image exacte. On débute par le concret, mais pour en dégager l'abstrait sitôt qu'on le peut ; sauf à revenir à la démonstration concrète chaque fois qu'on craint que les élèves n'associent que des mots au lieu d'associer des idées claires et bien nettes.

Cette réserve faite à l'adresse des maîtres encore inexpérimentés, je me sens plus à l'aise pour louer sans réserve l'œuvre de la commission des livres de calcul. M. Aebischer, qui est l'âme de cette commission, mérite, une fois de plus, la reconnaissance de ses anciens élèves. Dans sa retraite laborieuse, il accomplit à l'écart, dans le silence du chez-soi, une œuvre discrète qu'il voudrait cacher, mais qui apparaît quand même. Nous sommes heureux de lui adresser ici, non pas des félicitations banales, mais l'expression de notre plus vive gratitude.

Si *Mon livre de calcul* paraît sous le couvert de l'anonymat, il porte cependant l'empreinte très profonde de l'origine dont il procède, c'est-à-dire, de la pratique pédagogique d'un maître de talent, M. Jacob.

Ce premier livre de calcul est une œuvre bien pédagogique, élégante et bien illustrée, qui ne trahit pas le bel effort accompli par ses auteurs et qui sera un guide souriant, quoique sûr, dans l'enseignement du calcul élémentaire. Il répond si bien à notre attente et à nos besoins qu'on peut, en toute certitude, lui présager un accueil chaleureux et enthousiaste.

E. Coquoz.

M. GEORGES PYTHON

ET LES PROGRÈS SCOLAIRES

(Suite.)

Le Directeur de l'Instruction publique nourrissait un autre désir qui fut toujours cher à son cœur. Il entendait que les écoles fussent surveillées aussi bien sous le rapport hygiénique et prophylactique que sous celui des progrès intellectuels et moraux. Ce contrôle, objet d'un arrêté du 20 janvier 1900, prévoyait que l'inspection sanitaire des écoles était confiée aux médecins et que les frais de leurs visites seraient mis à la charge des cercles scolaires.

La publication de cet arrêté souleva, dans certains milieux, un *tolle* si violent que M. Python, courageux et irréductible pourtant

devant les oppositions nées de la prévention, de l'ignorance ou de l'égoïsme, jugea prudent de surseoir et de reporter à des temps meilleurs l'application d'une mesure indiscutée aujourd'hui.

S'il a regretté ce recul, qu'avaient commandé des circonstances du moment ! on en trouve la trace dans l'opinion qu'il a donnée à la séance de l'assemblée de la société d'éducation de Fribourg en 1908. Il s'agissait d'entreprendre, sur le terrain de l'école, la lutte contre la tuberculose. « L'arrêté de 1900, dit-il alors, contenait des prescriptions les plus propres à faciliter le développement de l'hygiène scolaire. Nous étions en avance, il y a 8 ans ; aujourd'hui, nous sommes distancés par quelques cantons moins timorés que Fribourg et qui ne craignent pas d'être à l'avant-garde quand il s'agit du bien des futures générations. » L'honorable magistrat conclut ainsi : « A l'école, le médecin a sa place ; il y rendra de réels services ; il faut donc l'y introduire, dût ce progrès en coûter au budget des communes. A cet égard, comptons que la Faculté nous apportera le concours de sa bonne volonté dont nous fûmes privés en 1900. Que la société d'éducation reprenne donc la question où elle est restée et que, par son intervention, nous puissions bientôt saluer un nouveau progrès. »

Hélas ! il a fallu encore 15 ans d'atermoiement pour doter nos écoles de ce contrôle médical aussi nécessaire que d'autres, plus même si l'on considère que la santé des écoliers est l'un des éléments essentiels du succès de l'enseignement et du développement intellectuel et moral des enfants. *Mens sana in corpore sano* dit le proverbe latin que l'on ne comprend pas encore assez en ce siècle où, pourtant, la culture sportive intense semble vouloir faire concurrence aux jeux olympiques de l'ancienne Grèce.

Vrai est-il que la question argent fut l'une des raisons qui incitèrent M. le conseiller Python à temporiser en 1900. Depuis lors, on avait, tout d'abord, espéré que les frais seraient couverts par un prélèvement sur la subvention fédérale à l'école primaire publique. Hélas ! cette allocation fut appliquée dès la première annuité à d'autres dépenses plus urgentes encore, comme nous l'avons vu, notamment aux constructions de maisons d'école qui absorbaient jusqu'à l'année dernière le 75 % du subside. Ne pouvant distraire une part quelconque de cette recette indirecte de l'Etat au profit d'une tâche non seulement scolaire, mais humanitaire et patriotique au premier chef, il n'hésita pas, d'entente avec la commission de santé et la Direction de la Police, à exhumer de la poussière d'un quart de siècle un règlement qui eût été une heureuse et bienfaisante innovation en 1900, qui est devenu une nécessité en 1923 et qui est aujourd'hui admis partout où l'on comprend les besoins de l'enfance et de la jeunesse. Certes, l'arrêté, remanié et pris cette fois sous l'égide de notre corps médical représenté par la commission de santé, a retrouvé encore des adversaires qui ont reproduit quelques-uns des motifs d'antan ; mais les années ont fait leur œuvre. L'obstacle fut franchi,

le progrès se réalise comme pour d'autres améliorations et « déjà, en plaine roulant, rien ne peut l'arrêter ».

La manne fédérale, — peut-on appeler encore ainsi la subvention scolaire de 1903 ensuite de la réduction du pouvoir d'achat du numéraire ? — cette manne n'est point élastique au gré des désirs de ceux qui s'occupent de la direction générale des écoles ; elle ne permet pas de satisfaire chacun des neuf buts aussi légitimes que pressants qui ont été préconisés par le législateur fédéral. On fait, il est vrai, sur ce point, une sélection commandée par les besoins scolaires mis en regard des ressources des cantons. Que ces besoins sont grands encore en dépit du sommaire des subventions fédérales qui vont bientôt fêter leurs noces d'argent ! Preuve en est, chez nous, cette œuvre philanthropique si louable de la caisse de retraite des instituteurs. Son capital de garantie, cette somme imposante qui a dépassé le million et demi, n'a pas manqué de suggestionner naguère un comité d'anciens retraités au point de leur faire voir, comme dans un mirage, un inépuisable Pactole capable non seulement de faire le service des pensions actuelles et futures, mais de permettre le doublement des pensions acquises. Sans doute, le vœu eût été digne d'être pris en considération si le capital de garantie si important, qu'il apparaisse à qui n'est pas informé, eût suffi à assurer les tâches futures et obligatoires de la caisse. Il n'en est malheureusement pas ainsi : l'institution, — que d'aucuns croyaient bien assise sur la foi de chiffres d'un actif éloigné d'un passif non moins important, — allait, en décembre dernier, boucler ses comptes en déficit, par un prélèvement sur les capitaux, malgré les sommes considérables versées, chaque année, par l'Etat et les intéressés réunis. Il était urgent de renflouer cette barque en péril.

Ce fut l'une des dernières décisions prises par le gouvernement, sous la suggestion du regretté Directeur de l'Instruction publique. Aussi bien, le premier janvier, eût-il le plaisir de signer un bon de 20 000 fr. comme allocation supplémentaire à la caisse qui assure une retraite digne des maîtres si dévoués de notre école populaire. Il y avait, quelque 25 ans auparavant, fait verser une subvention également extraordinaire de 100 000 fr. en trois annuités, puisée à la même source, et ce geste fut des plus heureux car il a permis à la caisse de balancer ses comptes sans appel au capital de couverture. M. Python espérait voir le jour où la subvention fédérale serait doublée et permettrait aux cantons de donner satisfaction à maints requisits de l'heure présente. Quand les circonstances auront rendu à la Caisse fédérale son ampleur d'avant-guerre, peut-être verrons-nous s'accroître la manne fédérale au point d'apporter au très distingué successeur de M. Python le moyen d'achever et de développer encore l'œuvre de l'école fribourgeoise. C'est une assurance qu'a donnée, l'année dernière, le chef du Département fédéral de l'Intérieur, M. le conseiller fédéral Chuard, dans la séance des Directeurs de l'Ins-

truction publique de la Suisse réunis à Genève. Cette assurance, le regretté M. Python l'a emportée dans la tombe, avec l'espoir que la Caisse fédérale verra aussi s'établir son équilibre et son pouvoir de compensation en faveur des cantons. Sans doute, 170 000 fr. au lieu de 85 000 fr. sont peu de chose placés en regard des dépenses de l'instruction primaire qui se chiffrent aujourd'hui par 3 millions et demi pour les seules écoles primaires et secondaires. Mais que de bien on ferait avec la majoration désirée. Les besoins seront grands encore ; si le subside fédéral reste malgré tout en deçà des nécessités, il permettra d'en atténuer plusieurs dans une mesure appréciable. M. Python l'avait ainsi compris et il ne craignait nulle ingérence qui n'est plus de mise, aujourd'hui où maints cantons retardés ont prouvé qu'ils étaient à même, sans intervention d'ailleurs, de faire leur devoir envers les jeunes générations.

Quel qu'en soit le taux, la subvention fédérale, — ce plat d'argent accepté par notre perspicace homme d'Etat avec la conscience qu'on ne saurait le refuser puisqu'il est entouré d'une formule de sauvegarde, — cette subvention a rendu service à l'école dans d'autres directions. Nous signalerons en passant certaines éditions scolaires essentielles, notamment le paiement des frais d'entoilage de la carte murale du canton qui a constitué un progrès incontestable ; nous mentionnerons aussi le paiement par l'Etat d'indemnités aux maîtres en congé pour cause de maladie ou de service militaire. Mais, il importe de souligner qu'elle a permis au Conseil d'Etat de s'intéresser pratiquement à l'éducation des enfants anormaux. M. Python avait entrevu cette œuvre moderne de l'école lorsqu'il défendit un article de la loi de 1884 prévoyant des mesures propices à l'instruction d'enfants déshérités, qui ne pouvait se faire par la voie de l'école publique pour tous.

L'éducation des anormaux avait été l'objet d'un rapport très fouillé, présenté à la réunion de la Société d'éducation à Broc, en 1908. Les conclusions qu'admit l'assemblée furent retenues et, — pourquoi ne le dirais-je pas ? — elles ont servi de tremplin au Directeur de l'Instruction publique dans ses démarches ultérieures. C'est qu'il s'était déjà documenté à cet égard sur ce qui se faisait en France et dans divers pays en matière d'éducation des anormaux et qu'avait révélé l'exposition universelle de 1900. Le délégué du Musée pédagogique à cette foire mondiale par excellence lui avait fourni des renseignements positifs sur les intéressantes créations françaises et surtout parisiennes, en faveur des déshérités de l'intelligence ou de tant d'enfants victimes d'autres déchéances, soit physiques, soit morales. Précédemment, il avait accueilli avec un empressement marqué une intervention dans ce domaine — l'œuvre avant la lettre, — de l'Institut des Sœurs de la Croix d'Ingenbohl. Les religieuses théodosiennes avaient, en effet, annexé vers 1890 à leur florissant pensionnat d'Ueberstorf une petite école pour sourds-muets. La place venant à

manquer au pensionnat, les Sœurs fermèrent l'établissement annexe et les intéressants petits élèves furent rendus à leurs familles. La Direction de l'Instruction publique, qui regrettait la suppression de cette petite école pour sourds-muets, demanda à la Supérieure générale d'Ingenbohl de se charger d'un établissement central où seraient accueillis les enfants sourds-muets de tout le canton¹. L'institut d'Ingenbohl déféra à ce vœu avec l'empressement qu'il apporta toujours à répondre aux désirs du regretté défunt, soit qu'il s'agit d'améliorations scolaires, soit qu'on eut en vue des besoins hospitaliers à desservir ou à préparer. L'Institut acheta à Gruyères le manoir de Saint-Germain pour y installer la future institution d'enseignement spécial. Un petit subside fut accordé en faveur de l'achat de l'immeuble qui ne coûta pas cher, mais qu'il fallut restaurer à grands frais, en raison de son état abandonné. Ingenbohl accepta de supporter cette dépense. Une maîtresse sera envoyée aux frais de l'Etat à Chambéry où, capable et dévouée, comprenant le bien souhaité et le service important que l'on attendait d'elle, elle s'initiera promptement à l'art si difficile et ingrat, comparé à l'œuvre éducative en général, d'instruire des enfants frappés de surdi-mutité.

L'établissement, dès lors, assuré dans sa base et ses moyens d'existence immédiats, ne tarda pas à inspirer des sympathies, grâce au dévouement illimité des Sœurs institutrices et de l'aumônier, dont la fonction fut fort longtemps remplie avec une abnégation admirable par M. l'abbé Hasler, curé de Villars, président de l'association protectrice de l'établissement. Des agrandissements ont été entrepris et des constructions nouvelles ont été édifiées pour répondre aux besoins d'une école à double section l'une française, l'autre allemande, avec les trois cours normaux dans chaque section. L'Etat assura à l'œuvre la modique allocation annuelle de 3 000 fr. qui a été portée à près de 8 000 fr. depuis 1920. Une association, fondée en marge de l'établissement, en patronne le but, les travaux, et son action est devenue si efficace que de nombreux élèves pauvres peuvent être hospitalisés et instruits à l'Institut St-Joseph, grâce aux subsides qu'elle prélève sur le produit des quêtes faites dans les églises, ensuite de la recommandation du Révérendissime Ordinaire diocésain. L'association St-Joseph et l'Institut ont donc parallèlement poursuivi leur tâche bénie dans le manoir St-Germain de Gruyères et ses annexes, jusqu'au jour où une maison nouvellement édifiée, à Fribourg, devint disponible faute d'un emploi précédemment entrevu. L'achat en a été effectué au nom de l'Etat qui devait payer les intérêts et l'amortissement du capital avancé par des prélèvements successifs sur la subvention fédérale. Une annuité était déjà payée,

¹ L'intention de l'auteur de ces lignes est de ne nier le mérite de personne et il rappelle que pendant les années 1875-80 une école de sourds-muets a fonctionné à Fribourg, avec les encouragements de la cité.

lorsqu'on s'avisa qu'une clause d'un emprunt de l'Etat prévoyait que le remboursement de cette dette pouvait être effectué dans un temps déterminé en argent français. On réalisa par cette opération une série de millions qui furent appliqués au paiement des comptes courants de l'Etat, c'est-à-dire des avances de trésorerie pour construction de routes, autres travaux édilitaires dont notre budget ordinaire n'eût pas été à même de faire la dépense. Le prix d'achat du nouveau bâtiment de l'Institut des sourds-muets ci-devant à Gruyères était compris dans ces avances du Trésor. Et ces comptes courants sont ainsi tous remboursés, grâce à un rachat anticipé qui a quelque peu amélioré notre « infortune publique ».

L'Institut qui fit tant de bien à Gruyères, continue, dans une situation idéale, sur les hauteurs de Bertigny, à remplir sa mission civilisatrice et bienfaitrice. De ce belvédère qui domine Fribourg et une vaste partie du plateau fribourgeois, on pourrait apercevoir, à quelques lieues à la ronde, d'autres institutions créées dans notre canton à la demande ou sous l'instigation de M. Python auprès d'établissements de bienfaisance qui ne savaient rien lui refuser, comme il l'a écrit lui-même un jour, quand il leur indiquait des œuvres de miséricorde à créer, à soutenir ou à diriger. Ainsi, de la colline de Bertigny, nos chers petits élèves peuvent saluer l'Institut du Jura pour les jeunes aveugles, la maison de famille de Sonnenwyl pour de nombreuses jeunes filles qui ont besoin d'une formation plus ferme et plus régulière. Peut-être qu'ils devineraient là-bas, à Drognens, près de Romont, l'Institut St-Nicolas et, dans un pli de terrain de la vallée de la Sonnaz, l'aimable asile des enfants anormaux que les bonnes Sœurs carmélites élèvent avec autant d'abnégation que de charité. Mais, campé au sommet du Guintzet, devant un large horizon et dans une installation confortable, l'Institut n'oublie pas Gruyères et son site romantique, ni la modeste installation où il a fait ses premières armes dans la voie de la bienfaisance et vécu les années héroïques des débuts ; il n'oublie pas non plus son cher Directeur de l'Instruction publique qui a voulu cette institution et qui fut si reconnaissant à son collègue, M. le conseiller d'Etat Buchs, de s'être employé avec succès à la translation de l'Institut St-Joseph dans le nouvel immeuble où les filles du Père Théodose seront mieux à même de perfectionner leur effort et de multiplier leurs bienfaits.

(A suivre.)

E. G.

Quand j'approche d'un enfant, il m'inspire deux sentiments contraires : la tendresse pour le présent, le respect pour ce qu'il peut être un jour.

L. PASTEUR.